



## Valeur vénale déclaration succession

-----  
Par Chris1985

Bonjour,

La déclaration de succession de notre père ( décédé depuis 9 ans) n'a toujours pas été effectuée.  
Celle-ci va être enfin rédigée prochainement. Je souhaiterais savoir si sur la déclaration de succession, il faut déclarer le bien immobilier à sa valeur vénale à la date du décès ( il y a donc 9 ans) ou à la date actuelle ?

Je vous remercie pour votre aide ,

Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

La déclaration de succession doit être déposée dans les 6 mois du décès.  
C'est la valeur au jour du décès qui doit être déclarée.  
Prévoyez de payer des pénalités de retard.

-----  
Par ESP

Bonjour

Les pénalités peuvent être très importantes après 9 ans, préparez vous à devoir solliciter une remise, voire négocier avec l'aide d'un avocat.